

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

CANTON  
D'ORNANS

# COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023

DCM : N° 2023-03-12

### OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

**L'an deux mil vingt-trois  
Le vingt-neuf mars**

NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 24/03/2023  
Convocation du Conseil du  
24/03/2023  
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents** : tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT, M. Ghislain VICAIRE, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

Après l'approbation du Compte Administratif 2022 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2023 – budget assainissement - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 284 251.50 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 13 020.02 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 13 020.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY.

